

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Etaient absents excusés : Mmes ARCHENY Céline (pouvoir à ZIVKOVIC Pascale), DONZELLE Annie, IRLES Marie-José

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 11 avril 2023

Désignation d'un secrétaire de séance : FLEURAT Christian

1/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – M57 – BUDGET PRINCIPAL 2023 - 18

Virements de crédits

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dotation aux amortissements,... charges de fonctionnement	68 - 681	- 7 918.00		
Dotation aux amortissements,... charges de fonctionnement	042 - 681	+ 7 918.00		

2/ RIFSEEP 2023 - 19

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2017 – 21 du 22 mai 2017, instaurant un régime indemnitaire et la délibération N° 2019 – 39 du 7 octobre 2019, modifiant les modalités de retenues pour absences.

Pour rappel, les primes et indemnités – IFSE et CIA - avaient été minorées en fonction de la durée des congés de maladie ordinaire. Le montant de cette prime a été diminué en cas de congé de maladie ordinaire :

- De 30 % au-delà du 20^{ème} et jusqu'au 60^{ème} jour d'absence continue,
- De 50 % au-delà du 60^{ème} et jusqu'au 90^{ème} jour d'absence continue.

De ce fait, les primes et indemnités ne sont plus versées à compter du 91^{ème} jour d'absence continue, pour maladie ordinaire.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les agents de la commune ont tous adhéré à un contrat de prévoyance labellisée, pour le maintien de leur salaire en cas d'une absence pour congé maladie ;

or tous les contrats souscrits par les agents prévoient le versement du complément de salaire (y compris de l'IFSE et du CIA) à compter de la perte du plein traitement, soit à compter du 91^{ème} jour d'absence. Il faut préciser que les droits à plein ou demi-traitement sont décomptés, pour chaque jour d'arrêt de travail, en fonction des jours d'arrêt à plein ou demi-traitement déjà accordés au cours des 12 mois précédents.

Il en résulte une perte significative du salaire à compter du 21^{ème} jour d'absence (minoration du RIFSEEP) alors que les agents paient cette mutuelle.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification, Monsieur le Maire propose d'aligner le maintien du versement de l'IFSE et du CIA, à celui du traitement indiciaire, ce qui signifie le versement de ces primes et indemnités en totalité pendant 90 jours, puis leur réduction de moitié lorsque l'agent perçoit le demi-traitement.

Il propose l'application de ces modalités dans le cas de congés de longue maladie ou longue durée et pour le temps partiel thérapeutique, s'il était précédé d'un congé pour maladie ordinaire.

Monsieur le Maire propose de maintenir tous les autres termes des délibérations N°2017 – 21 et N° 2019 – 39.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE les modifications proposées par Monsieur le Maire concernant les modalités de versement des primes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3/ TARIERS DE LA CANTINE & DE LA GARDERIE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2023/2024 2023 - 20

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, fixe, pour l'année scolaire 2023/2024 :

- le coût du repas service compris :

➤ 4.80 €/ jour/enfant.

- le coût de la garderie :

➤ 1.50 €/jour/enfant pour la garderie du matin de 7h30 à 8h15,

➤ 2.50 €/jour/enfant pour la garderie du soir,

➤ 3.00 €/jour/enfant pour la garderie du matin et du soir.

Il est rappelé que la garderie fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h15 (service payant), de 8h15 à 8h20 (service non payant), de 16h15 à 16h30 (service non payant) et de 16h30 à 18h30 (service payant), durant les périodes scolaires.

4/ TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE - ANNEE 2023/2024 2023 - 21

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer les tarifs concernant le service du transport scolaire pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

- Pour le calcul du prix demandé, il sera tenu compte du nombre de jour, par semaine, où l'enfant bénéficie du transport scolaire (quel que soit le nombre de trajets par jour),

- La journée est indivisible,

- Le tarif annuel, pour une journée de service de transport scolaire par semaine est fixé, par famille, à :

O 34,00 euros pour un enfant,

O 40,00 euros pour deux enfants,

O 46,00 euros pour trois enfants, et plus.

- L'engagement et les inscriptions sont faits pour l'année scolaire,

- Prise en compte d'une déduction à partir d'une absence de deux semaines complètes soit 10 jours effectifs de classe, après demande, par écrit, à la mairie.

Il est rappelé que le service de transport scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi, le matin (départ à 8h10 de Sonthonnax et 8h15 de Napt) et le soir (arrivée à 16h20 à Napt et 16h25 à Sonthonnax), durant les périodes scolaires.

5/ MAISON MEDICALE DE ST MARTIN DU FRESNE 2023 -22

Par manque d'éléments ce point fera l'objet de discussions lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

6/ QUESTIONS DIVERSES

6-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE

PC	001 410 23 H0001	SCI DESPLANCHES LIONEL ET DOMINIQUE	Création d'un garage pour entrepôt de matériel	17/04/2023	PERMIS DE CONSTRUIRE
DP	001 410 23 H0005	GRAND Sébastien	Modification et agrandissement de la terrasse	11/04/2023	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC
Les plantations de printemps ont été réalisées ; leur durée et beauté seront évidemment augmentées par les arrosages raisonnés/ désherbages de chacun.

Commission «Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY (représentée par Pascale ZIVKOVIC)

Effectif actuel : 30 enfants - 3 départs en 6^{ème}

Effectifs à la cantine cette année : entre 24 et 28 enfants

Le Festival du livre a permis d'acheter 10 nouveaux livres pour la bibliothèque de l'école.

Fin des séances de piscine.

La photo de classe a eu lieu le 19 Juin

La Fête de l'école aura lieu le 30 juin à la salle polyvalente de Sonthonnax-la-Montagne, à 17h30

Le voyage scolaire se tiendra sur 2 jours les 6 et 7 juillet - 1 nuit à Bellevaux en Haute Savoie

Prévisions pour septembre 2023 :

35 enfants (21 dans la classe des Petits et 14 dans la classe des Grands)

L'équipe enseignante conserve son poste pour l'année prochaine

Prévoir l'achat de petits lits pour les siestes - 8 sont disponibles actuellement et 14 enfants feront la sieste à l'école l'année prochaine.

Le projet d'école se finalise et sera présenté au premier conseil d'école l'année prochaine.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :
(représentée par Xavier CHAPON)

-chemin à finir de broyer

-prévoir réunion (plan aménagement forêt communale)

Une réunion aura lieu lundi 10 juillet à 19h00, pour travailler sur le plan d'aménagement de la forêt communale.

Commission « Travaux, Bâtiments, Patrimoine » : vice-président Roland GINDRE

Une réunion est prévue le vendredi 7 juillet pour déterminer les tâches à réaliser par l'employé communal.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

L'entreprise VINCENT TP doit venir pour trouver la partie des réseaux d'assainissement non étanches et faire les travaux d'étanchéité.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

-prévoir de changer la courroie de distribution du bus ; le rendez-vous pour la réalisation du contrôle technique est pris.

-prévoir de changer la courroie de distribution de la Citroën Berlingo

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES
RAS

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY
RAS

6-2 Contrat de location de la salle polyvalente à titre gracieux 2023 - 22

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2023-03 du 27 février 2023, instaurant de nouveaux tarifs pour la location de la salle polyvalente (petite et/ou grande salle) en incluant, dans les tarifs, un forfait correspondant au ménage ; il rappelle également que la salle polyvalente peut être mise à disposition à titre gracieux, lorsqu'il s'agit d'associations, ou pour des résidences d'artistes ; Monsieur le Maire déclare qu'il serait judicieux de proposer, lors de la location à titre gracieux de la salle, la prise d'une option ménage, lorsque le locataire le souhaite. Il propose de voter les tarifs suivants :

Grande salle avec petite salle et cuisine :

Forfait ménage : 100 euros

Petite salle et cuisine :

Forfait ménage : 50 euros

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer une option « ménage » qui sera proposée lors de la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux :

Grande salle avec petite salle et cuisine :

Forfait ménage : 100 euros

Petite salle et cuisine :

Forfait ménage : 50 euros

6-3 Conseillers numériques

Ce service de proximité à destination des administrés en difficulté avec les outils numériques, pourra être reconduit malgré la baisse des dotations de l'Etat, grâce à la solidarité territoriale, qui a été une des bases du projet initié en 2022. Elle a permis à tous les usagers de HBA, quel que soit leur lieu de résidence de pouvoir bénéficier d'un accompagnement.

Chaque commune est sollicitée, à nouveau, pour reconduire le dispositif d'inclusion numérique territorial pour les trois prochaines années.

En l'état actuel des choses (absence de très haut débit, aucune demande de la part des administrés), le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce dispositif et de ne pas y participer financièrement.

6-4 Travaux Enedis sur la commune

Monsieur le Maire a été contacté par Enedis, au sujet de travaux qui auront lieu sur la commune à partir de septembre 2023 ; il s'agit du remplacement de poteaux basse tension (une quarantaine de poteaux en bois ou béton en mauvais état qui seront remplacés par des poteaux en béton). Quelques groupes électrogènes seront installés le temps des travaux pour alimenter les villages en électricité

6-5 Départ du Père Parfait de la paroisse d'Izernore

Le dimanche 2 juillet 2023, la paroisse organisera une fête pour le départ du Père Parfait de la paroisse d'Izernore ; le Maire et les conseillers municipaux y sont invités.

Séance levée à 21h45

APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023